

Thème : La responsabilité civile et administrative des établissements de santé et des médecins

Date : Vendredi 20 novembre 2020 de 9h30 à 17h

Lieu : Bourges

Objectifs :

- *Point général et état du droit*
- *Jurisprudence nouvelle*
- *Evolution préjudice réparable*

Programme

I. Responsabilité source d'indemnisation

- Responsabilité civile
- Responsabilité administrative

II. Responsabilité source de sanction

- Responsabilité pénale
- Dommage
- Lien de causalité
- Faute
- Responsabilité disciplinaire

III. Indemnisation du dommage corporel

Moyens pédagogiques

Intervention orale active et remise de documents (jurisprudence et doctrine par voie électronique)

Intervenante

Maître Martine VERDIER, Avocat au Barreau d'Orléans

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 150€ la journée de formation (hors abonnement) et 75€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.